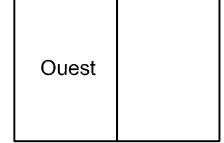


Plan Local d'Urbanisme
Modification n°7

4 Règlement - Partie graphique

<p>Elaboration: Arrêt du projet : D.C.M. du 14 Octobre 2004 Approbation : D.C.M. du 16 Septembre 2005 Rendu exécutoire le : 7 Novembre 2005</p>	<p>Modification n°4 Arrêt du projet : D.C.M. du 26 Septembre 2013 Requ en préfecture le : 30 Septembre 2013 Rendu exécutoire le : 30 Octobre 2013</p>
<p>Modification n°1 Arrêt du projet : D.C.M. du 28 Septembre 2007 Requ en préfecture le : 22 Octobre 2007 Rendu exécutoire le : 24 Novembre 2007</p>	<p>Modification n°5 Arrêt du projet : D.C.M. du 16 septembre 2015 Requ en préfecture le : 18 septembre 2015 Rendu exécutoire le : 19 octobre 2015</p>
<p>Modification n°2 Arrêt du projet : D.C.M. du 29 Janvier 2009 Requ en préfecture le : 03 Février 2009 Rendu exécutoire le : 09 Mars 2009</p>	<p>Modification n°6 Arrêt du projet : D.C.M. du 9 novembre 2017 Requ en préfecture le : 11 décembre 2017 Rendu exécutoire le : 27 février 2018</p>
<p>Modification n°3 Arrêt du projet : D.C.M. du 10 Novembre 2011 Requ en préfecture le : 19 Novembre 2011 Rendu exécutoire le : 19 Décembre 2011</p>	<p>Modification n°7 Arrêté préfectoral de DUP du 22.02.2018</p>

1/5 000°



LEGENDE

- U** zone Urbaine
 - UHa** Zone d'habitat, densité forte
 - Uhb** Zone d'habitat, densité moyenne
 - Ui** Zone à vocation d'activités
 - UL** Zone à vocation d'accueil touristique
 - ULs** Zone d'équipements publics, sportive et de loisirs
 - AU** zone A Urbaniser
 - 1AUha** Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat (court terme)
 - 1AUhb** Zone à vocation de sports et de loisirs
 - 1AULs** Zone d'urbanisation future (long terme)
 - 2AU** Zone d'urbanisation future à vocation d'activités (long terme)
 - 2AUI** Zone à vocation d'accueil touristique (long terme)
 - 2AUL** Zone à vocation d'accueil touristique (long terme)
 - A** zone Agricole
 - A** Zone à vocation agricole
 - ▣ Bâtiments agricoles d'intérêt architectural ou patrimonial pour lesquels le changement de destination peut être autorisé s'il ne compromet pas l'exploitation agricole (Art.L125-3 du C.U.)
 - N** zone Naturelle
 - N** Zone naturelle
 - Neq** Zone naturelle à vocation d'hébergement et de loisirs équestres
-
- ▨ Espace boisé classé
 - ▨ Site archéologique
 - ▨ Emplacement réservé
 - ▨ Tracé indicatif de voirie
 - ▨ Talus planté à conserver ou à créer
 - ★ Eléments de paysage ou de patrimoine identifiés au titre de l'Art. L.123-1-7° du C.U.
 - ▣ Bâtiment pouvant changer de destination (cf annexe)
 - ▬ Périmètre de protection rapproché B
 - ▬ Périmètre de protection rapproché A
 - ▬ Périmètre de protection immédiate

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	DESTINATION	REFERENCES CADASTRALES	BENEFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
1	Réalisation d'un parking	Section AA Parcelle n°69 (p)	Commune	3 900 m²

